

# Politique de Prêt d'Ordinateurs Portables 2025/2026

Afin d'assurer un soutien technologique continu aux élèves de nos deux écoles secondaires, le service de support informatique met à disposition des ordinateurs de prêt. L'emprunt de cet équipement est soumis aux conditions et durées suivantes.

---

## Types de Prêt et Durées Accordées

### 1. Prêt Journalier

- **Motif :** Oubli de l'ordinateur personnel, problème technique ponctuel.
- **Durée Standard :** Une (1) journée scolaire maximum. L'ordinateur doit être retourné à la fin de la même journée.

### 2. Prêt pour Réparation, vol, perte ou achat d'un nouvel ordinateur

- **Motif :** L'élève attend la réparation ou la livraison d'un nouvel ordinateur.
  - **Durée Standard :** De 7 à 15 jours consécutifs.
  - **Prolongation :** Le prêt peut être prolongé jusqu'à un maximum de 30 jours sur présentation d'une **preuve officielle de réparation** (ex: devis de réparation ou confirmation du réparateur) ou d'une **preuve d'achat officielle** confirmant que l'ordinateur est en cours de livraison. Le prêt prendra fin dès la réception de l'appareil.
- 

## Dépassement des Délais

Tout appareil non retourné à la date limite de restitution, et malgré une relance officielle, entraînera l'envoi d'une facture aux parents, correspondant au coût réel de l'ordinateur.